

**Avenant n°1 à la CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE D'UN SECTEUR DU SITE DE L'AEROPARC PAR
L'AERO MICRO CLUB DE PHAFFANS (A.M.C) POUR
L'ORGANISATION D'UN « MEETING INTERNATIONAL 2019 »**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc,
représenté par son Président Monsieur Bernard LIAIS,
Ci-après désigné « **le Syndicat** »,

ET

L'Association Aéro Micro Club de Phaffans, représentée par son
Président Monsieur Alain SCHMIDT
Ci-après désignée « **l'A.M.C** »,

Le présent avenant n°1 modifie uniquement l'article 1 de la convention :

ARTICLE 1 modifié :

L'Association Aéro Micro Club de Phaffans, l'A.M.C est autorisée à occuper, à titre temporaire, pour l'organisation d'un « Meeting International 2019 », du 21 juin 2019 au 24 juin 2019 le secteur de l'Aéroparc délimité sur le plan joint, en annexe à la présente, et plus précisément : la partie du centre piste située avant et après la chicane (caniveau béton) en direction de Fousseماغne. (Plan joint)

Fait à BELFORT, le. 20 Mai 2019
En trois exemplaires originaux

Le Président
de l'A.M.C

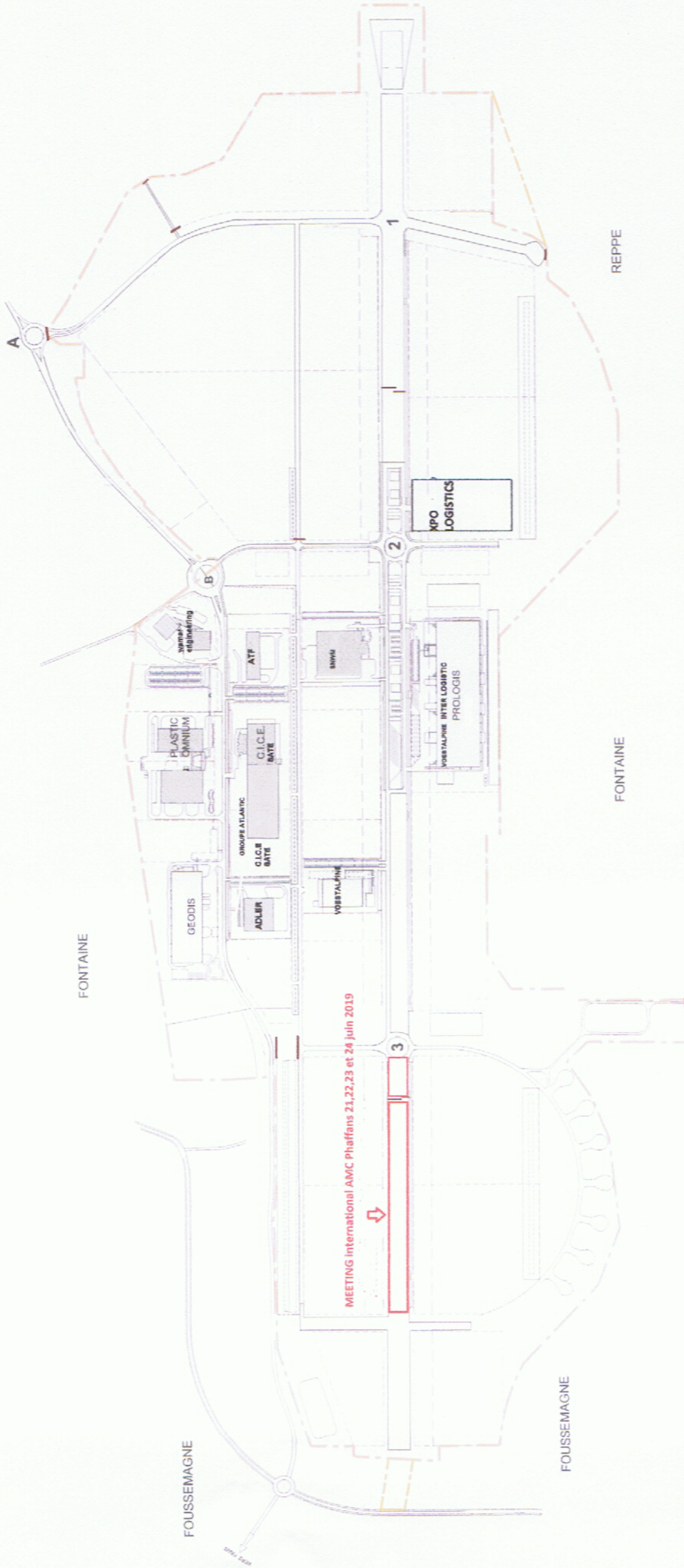


Alain SCHMIDT

Le Président du Syndicat
Mixte d'Aménagement
et de Gestion de l'Aéroparc,



Bernard LIAIS



MEETING International AMC Phaffens 21.22.23 et 24 juin 2019



3

FONTAINE

FOUSSEMAGNE

FOUSSEMAGNE

FONTAINE

REPPE